

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 152/03

ÉFAI – 030344 – AFR 62/019/03

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)
/ OUGANDA

Léopold Leti (dit *Appo*) (h),
Jimmy Banga (h),
Donatien Kanyi-Ngiya (h), administrateur,
Leti (h), chauffeur,
Avoti (h),
Jean-Filbert Tshombe (h) et des dizaines d'autres personnes

Victimes

d'exécutions : Mboyo (h) et au moins trois autres personnes

Londres, le 29 mai 2003

Des dizaines de détenus sont sans doute menacés d'être torturés ou sommairement exécutés, à la suite d'une tentative ratée de renverser la direction d'un groupe politique armé opérant dans la province d'Ituri au nord-est de la RDC. Les détenus, à qui est refusé tout contact avec l'extérieur, sont incarcérés dans des conteneurs métalliques. Plusieurs d'entre eux ont déjà été torturés et au moins quatre d'entre eux ont été exécutés à la suite de la mutinerie avortée.

Le complot était dirigé, en son absence, contre le commandant Jérôme Kakwavu, chef des Forces armées pour le peuple congolais (FAPC), un groupe armé qui contrôle la ville d'Aru près de la frontière entre la RDC et l'Ouganda. Le commandant est rentré à Aru le 22 mai, escorté de soldats des *Uganda People's Defence Forces* (UPDF, Forces de défense populaire de l'Ouganda) ; il a aussitôt entrepris de réprimer brutalement ceux qui étaient soupçonnés d'avoir voulu le renverser. À ce jour, Amnesty International n'a pu identifier qu'une seule des personnes exécutées – il s'agit d'un commandant du nom de Mboyo. Mais les témoignages recueillis laissent entendre qu'au moins trois autres personnes ont aussi été exécutées. Deux d'entre elles auraient été arrêtées à l'aéroport d'Aru le 22 mai et exécutées sur-le-champ.

Depuis le 22 mai, des dizaines de soldats et de civils ont été arrêtés et sont détenus dans des conteneurs métalliques où il fait très chaud et où les prisonniers manquent d'air. Leur détention dans de telles conditions constituent un châtimeur cruel, inhumain et dégradant. Parmi les détenus figurent Léopold Leti (dit *Appo*), l'un des chefs d'un autre groupe armé, l'Union des patriotes congolais (UPC), qui, après son arrestation, a été battu et a reçu plusieurs coups de couteau dans le dos et dans la nuque. Comme les autres détenus, dont beaucoup sont incarcérés depuis le 22 mai, il n'a pas pu se faire soigner ou se faire apporter de la nourriture.

Sont aussi détenus Leti, chauffeur au service d'une faculté universitaire de la ville, qui aurait été arrêté parce que les mutins auraient réquisitionné sa voiture pour organiser leur action ; Jean-Filbert Tshombe, qui est lui aussi l'un des dirigeants de l'UPC ; Avoti ; Jimmy Banga ; et Donatien Kanyi-Ngiya, administrateur d'Aru, arrêté le 27 mai. Huit autres personnes soupçonnées d'avoir pris part à la mutinerie sont détenues par l'UPDF à Arua, en territoire ougandais. Quelques détenus ont été libérés, notamment le père Jean Dhebo et l'évêque d'Aru, Émile Aiti. Ils avaient été arrêtés le 22 mai, apparemment parce que certains mutins avaient logé dans un hôtel appartenant à l'Église. Le père Dhebo a été violemment fouetté au cours de sa détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le déclenchement de la guerre en RDC, en 1998, la province d'Ituri a été le théâtre d'un nombre extraordinairement élevé de violations des droits humains, dont les victimes étaient souvent des civils. On estime à 50 000 le nombre de tués et à un demi million le nombre de personnes qui ont fui leur domicile depuis 1999. L'Ouganda joue en rôle central dans la région, en fournissant des armes et un soutien logistique à tous les groupes armés présents aujourd'hui en Ituri ; elle a aussi maintenu des troupes de l'UPDF dans la région, jusqu'à la date de leur retrait officiel, le 6 mai 2003.

La formation qui a récemment constitué les FAPC, directement soutenues par l'UPDF, est un groupe dissident de l'UPC, le groupe armé de Thoma Lubanga qui contrôle Bunia, la capitale de l'Ituri. Le motif de la mutinerie contre la direction des FAPC serait une dispute au sujet de la répartition des bénéfices dérivés de l'exploitation des ressources naturelles de la région – entre autres, de

l'or. La volonté de contrôler les ressources naturelles de l'est de la RDC et d'en tirer profit est le principal facteur de la lutte armée dans la région et a déjà conduit à d'effroyables violations des droits de la population civile.

Amnesty International soutien l'appel à un rapide déploiement en Ituri d'une force internationale de maintien de la paix, explicitement chargée par les Nations unies de la protection des civils menacés de nouveaux massacres.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au document d'Amnesty International intitulé *République démocratique du Congo. Au bord du précipice : aggravation de la situation des droits humains et de la situation humanitaire en Ituri* (AFR 62/006/2003, mars 2003) ainsi qu'au communiqué de presse du 20 mai 2003, intitulé *République démocratique du Congo. Les Nations unies doivent déployer une force de réaction rapide en Ituri* (AFR 62/015/2003).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités ougandaises à intervenir d'urgence afin d'empêcher que des personnes détenues par les FAPC à Arua soient à nouveau exécutées de manière extrajudiciaire ;
- demandez instamment que les détenus qui sont aux mains des FAPC à Arua quittent immédiatement les containers métalliques où ils sont enfermés, car leurs conditions de détention constituent un traitement et un châtiment cruels, inhumains et dégradants ;
- demandez instamment que les personnes détenues à Arua ainsi que les huit détenus (chiffre approximatif) aux mains de l'UPDF à Arua soient immédiatement autorisés à entrer en contact avec leur famille, leurs avocats et qu'ils puissent recevoir les soins dont ils ont besoin ;
- demandez instamment qu'une action concrète soit entreprise contre tout membre des FAPC ou de l'UPDF soupçonné d'avoir participé à des exécutions extrajudiciaires ou à des actes de torture, notamment qu'ils soient immédiatement suspendus de leurs fonctions en attendant qu'une procédure légale soit engagée contre eux ;
- demandez l'assurance que les droits de tous les détenus seront pleinement respectés, notamment leur droit à ne pas être soumis à un traitement cruel, inhumain ou dégradant, leur droit à bénéficier des services d'un avocat et leur droit à un procès respectant les normes internationales d'équité ;
- exhortez le gouvernement ougandais à prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir et de faciliter le déploiement en Ituri d'une force de maintien de la paix sous mandat des Nations unies, notamment en cessant tout transfert d'armes ou de moyens logistiques ou financiers à destination des groupes armés responsables de violations des droits humains en Ituri.

APPELS À :

Ministre de la Défense :

Hon. Amama Mbabazi
Minister of Defence
Ministry of Defence, Bombo
PO Box 7069
Kampala, Ouganda

Télégrammes : Minister of Defence, Kampala, Ouganda

Fax : +256 41 254 829 (via le ministère de la Justice)

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères :

Hon. James Wapakhabulo
Second Deputy Prime Minister and Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Embassy House, Parliament Avenue
PO Box 7084
Kampala, Ouganda

Formule d'appel : *Dear Deputy Prime Minister, / Monsieur le Vice-Premier Ministre,*

Chef d'état-major des forces armées :

Nakibus Lakara
Chief of Staff, Uganda People's Defence Forces
c/o Ministry of Defence, Bombo
PO Box 7069
Kampala, Ouganda

Fax : + 256 41 254 829 (via le ministère de la Justice)

Formule d'appel : *Dear Chief of Staff / Monsieur le Chef d'état-major*

Commissaire résident du district d'Arua :

Mr Okoth Nyalulu Thomas
Resident District Commissioner of Arua
PO Box 1
Arua, Ouganda

Formule d'appel : *Dear District Commissioner / Monsieur le Commissaire de district*

COPIES : aux représentants diplomatiques de l'Ouganda dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 10 JUILLET 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*